

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2011-007 créant l'unité mixte de recherche U 1030 et nommant son directeur ;

Vu la décision n° 2015-57 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1030 et nommant Monsieur Eric DEUTSCH directeur de l'unité ;

Vu la décision n° 2020-36 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1030 et prolongeant Monsieur Eric DEUTSCH à ses fonctions de directeur de l'unité ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U 1030 intitulée « Radiothérapie Moléculaire et Innovation Thérapeutique » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Monsieur eric DEUTSCH est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

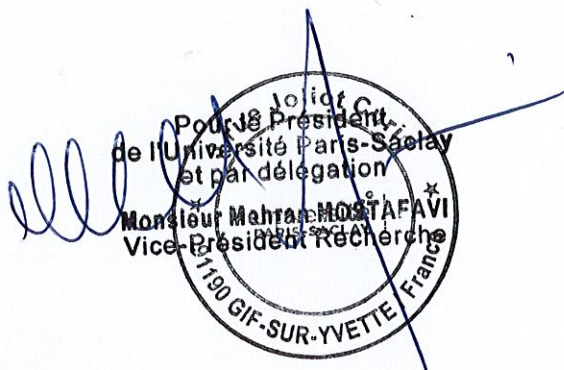
Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a large loop above it.